Espèces exotiques envahissantes
Groupe de travail
Bassin Loire-Bretagne

Connaître les Espèces Exotiques Envahissantes

du bassin Loire-Bretagne

Qu'est-ce qu'une EEE ?

Une **espèce** animale ou végétale est dite **exotique** lorsqu'elle est introduite, volontairement ou accidentellement, par les humains hors de son territoire d'origine. Cette espèce exotique est qualifiée **d'envahissante** (EEE) ou **invasive** lorsque son **établissement** et sa **propagation** dans ce nouveau milieu engendre des **menaces** pour les espèces locales, les habitats naturels et/ou les écosystèmes.

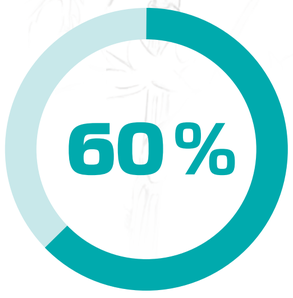

des extinctions recensées dans le monde sont directement ou en partie dues aux EEE.
(IPBES, 2023)

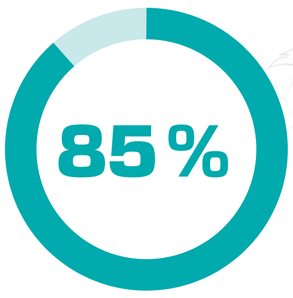

des cas étudiés révèlent des incidences négatives sur la qualité de vie.
48 à 420 millions d'euros par an sont dépensés pour la gestion des EEE en France.
(IPBES, 2023)

Pourquoi agir ?

Elles peuvent s'adapter et proliférer rapidement dans leur nouveau milieu (parfois après un temps de latence) et provoquer de **nombreux impacts :**

- **biodiversité :** compétition, prédation des espèces locales, transmission de maladies et hybridation ;
- **économique :** dégâts sur cultures et infrastructures, coûts de gestion élevés ;
- **sanitaire :** transmission de maladies, allergies, piqûres, toxicités.

Nouveaux défis de conservation

Afin de limiter les impacts causés par ces EEE, des mesures de gestion sont souvent mises en place. Mais, lorsqu'une espèce exotique introduite est établie et se répand largement sur un territoire, sa gestion est souvent coûteuse et les résultats incertains.

En Europe, le nombre d'espèces exotiques envahissantes a augmenté d'au moins 76 % ces 35 dernières années. (Rapport IPBES, sept. 2023)

Impacts sur les milieux naturels

des espèces exotiques en France métropolitaine sont considérées comme invasives
(INPN, 2024)

- Concurrence avec les espèces locales ;
- Dégradation des habitats ;
- Perturbation des chaînes alimentaires (amphibiens, insectes...).

Focus

Zoom sur 3 Espèces Exotiques Envahissantes du bassin

Écrevisse de Louisiane
Procambarus clarkii

Crustacé d'une coloration variant du rouge au violet avec un céphalothorax rugueux. Elle possède des pinces d'aspect granuleux et couvertes de tâches rougeâtres. Atteint sa maturité dès 6 mois et **pond 300 à 400 œufs** en moyenne **deux fois par an.** Sa présence entraîne une **forte compétition** pour les ressources naturelles et transmet des maladies aux écrevisses indigènes (ex : écrevisses à pattes blanches).

Berce du Caucase
Heracleum mantegazzianum

Plante herbacée pluriannuelle qui produit près de 10 000 graines ayant une capacité de germination de 7 ans. Sa taille peut atteindre 2 à 5 m de haut et sa sève peut provoquer de graves brûlures (par photosensibilisation).

Myriophylle du Brésil
Myriophyllum aquaticum

Cousin des myriophylles autochtones, il se distingue par ses **feuilles en plume** pouvant atteindre **3 à 4 m**. Sa croissance rapide, favorisée par des eaux riches en nutriments, forme des tapis de verdure denses dans les zones stagnantes.

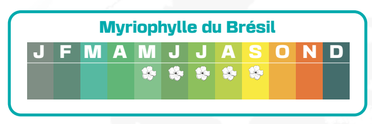

D'autres espèces invasives

Aliante glanduleux *Alianthus altissima*

Ambroisie à feuille d'Armoise *Ambrosia artemisiifolia*

Rat musqué *Ondatra zibethicus*

** Espèce réglementée

** Pour en savoir plus :
centrederessources-loirenature.com

Réalisation dans le cadre de l'animation du groupe de travail espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels. 2025.
Contacts : anouk.horman@reseau-cen.org - pole.loire@reseau-cen.org

Conservatoires d'espaces naturels
PLAN LOIRE Grandeur Nature
Cofinancé par l'Union européenne
RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité
agence de l'eau Loire-Bretagne agence.eau-loire-bretagne.fr

wam! women-and-men.com

Espèces exotiques envahissantes
Groupe de travail
Bassin Loire-Bretagne

Des Espèces Exotiques Envahissantes

qui transforment nos écosystèmes

Des espèces échappées de nos jardins et bassins d'agréments

Les **plantes** et **animaux** exotiques, introduits volontairement ou accidentellement, peuvent rapidement échapper au contrôle et envahir les milieux naturels (zones humides, forêts, bords de cours d'eau). Initialement utilisées comme ornements dans nos jardins ou bassins, ces espèces exotiques **se propagent** sans prédateurs ni maladies pour les réguler, **modifiant les équilibres écologiques**, au détriment de la biodiversité locale et entraînent une **dégradation des écosystèmes**.

Impacts sur les écosystèmes et la santé humaine

Perte d'habitat pour les espèces locales

Elles **concurrencent** ou **prédatent** les plantes et animaux autochtones, empêchant la régénération naturelle et perturbant les déplacements des espèces locales.

Altération des cycles naturels

Les EEE **modifient** les sols, perturbent le fonctionnement hydrologique des cours d'eau et **déséquilibrent** les interactions faune-flore, appauvrissant les écosystèmes.

Risques pour la santé humaine

Certaines espèces, comme la Berce du Caucase, provoquent de graves **brûlures**, tandis que l'Ambroisie est responsable d'**allergies** respiratoires sévères.

Berce du Caucase
Heracleum mantegazzianum

© Fredon Bretagne

Focus

Zoom sur certaines Espèces Exotiques Envahissantes du bassin

Les jussies
Ludwigia sp

Les jussies sont des plantes amphibies vivaces qui envahissent les **milieux aquatiques** et **terrestres** (prairies humides), en se propageant par bouturage essentiellement. **Elles participent à la dégradation de la qualité de l'eau et modifient le cycle bio-géochimique** (accumulation et libération de matières organiques, azote, phosphore...), provoquant une anoxie parfois létale pour les autres espèces (poissons et autres organismes).

Les jussies
J F M A M J J A S O N D

** Espèce réglementée

Jussie à grandes fleurs *Ludwigia grandiflore ssp. hexapetala*

© S. Varray FCEN

Jussie faux-pourpier *Ludwigia peploides*

© Guizmho

Renouées asiatiques
Reynoutria sp.

Elles **envahissent** aussi bien les milieux artificialisés (ex: bords de routes) que des espaces plus naturels, en particulier les cours d'eau. Ces plantes forment des **massifs denses** et libèrent des composés chimiques dans le sol, réduisant (ou limitant) la croissance des végétaux locaux. Grâce à leur système rhizomateux robuste et à leur capacité à se régénérer à partir de petits fragments, leur éradication s'avère complexe, et leur dispersion est facilitée par les travaux du sol et le fauchage (ex: gyrobroyage).

Renouée du Japon *Reynoutria japonica*

© S. Varray FCEN

Renouées asiatiques
J F M A M J J A S O N D

Les bons réflexes pour limiter leur expansion

- **Favoriser les espèces locales :** Privilégiez les espèces adaptées à votre région pour conserver l'équilibre naturel.
- **Gérer les déchets verts :** Ne jetez pas les résidus de coupe dans la nature, car ils peuvent favoriser la dissémination des plantes exotiques envahissantes.
- **Ne relâchez pas d'animaux exotiques dans la nature :** Qu'il s'agisse d'espèces exotiques aquatiques ou terrestres, leur introduction perturbe gravement les écosystèmes et menace la faune locale.

D'autres espèces exotiques

Herbe de la pampa *Cortaderia selloana*

** Espèce réglementée
© P.Vahrameev

Raisin d'Amérique *Phytolacca americana*

©Fredon Bretagne

Frelon à pattes jaunes *Vespa velutina*

** Espèce réglementée
© Joseph BALSON

Réalisation dans le cadre de l'animation du groupe de travail espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels. 2025.
Contacts : anouk.horman@reseau-cen.org - pole.loire@reseau-cen.org

** Pour en savoir plus sur la **réglementation** relative au contrôle et à la gestion de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes :

centrederessources-loirenature.com/les-eee-au-national

Conservatoires d'espaces naturels
PLAN LOIRE Grandeur Nature
Cofinancé par l'Union européenne
RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité
agence de l'eau Loire-Bretagne agence.eau-loire-bretagne.fr

Wam! women-and-men.com